

PETITION

POUR LA REHABILITATION DE LA COMMUNE ET DES COMMUNARDS !

Le 11 juillet 1880, la loi portant amnistie générale des communards est adoptée. Elle permet à ceux-ci de sortir des prisons, de revenir de déportation ou d'exil, mais, et c'est bien là le sens profond de l'amnistie, la loi vise seulement à éteindre l'action publique (les seules poursuites pénales) et à effacer la peine prononcée sans effacer les faits. Elle n'est en aucun cas une révision de la condamnation. Elle est un pardon légal qui vise au silence, à l'amnésie.

140 ans après la Commune de Paris, il est plus que temps que la nation aille au-delà de l'amnistie. Il est plus que temps de reconnaître à la Commune toute sa place dans l'histoire universelle comme un vecteur décisif de la conquête de la République, de la conquête des droits sociaux qui traduisent les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est plus que temps de reconnaître qu'on ne peut accorder la moindre valeur juridique aux fusillades sommaires sur les barricades, aux exécutions en masse décidées en quelques secondes par les cours prévôtales pendant la Semaine sanglante et aux condamnations hâtives de milliers de communards par les cours versaillaises pendant les mois qui suivent la Commune.

140 ans après, si la révision légale de tous les procès paraît une procédure improbable à conduire, nous demandons comme une urgence démocratique la réhabilitation de la Commune et des communards.

Elle doit se manifester par toute une série de mesures concrètes immédiates :

- donner à la Commune de Paris dans les programmes scolaires toute sa place à la mesure de son importance
- inscrire la Commune dans les commémorations nationales
- indiquer les noms des élus de la Commune dans les bâtiments de la République concernés (mairies, ministères)
- indiquer le nom des directeurs des administrations nommés par la Commune dans les locaux de ces administrations (Assistance publique, Postes, Monnaie, Imprimerie nationale...)
- reconnaître les communards par un nombre significatif de noms de rues, des plaques, des monuments

Mais la plus belle forme de réhabilitation des communards serait que soient enfin mises en œuvre les mesures démocratiques et sociales de la Commune qui restent d'une brûlante actualité dans le monde où nous vivons :

- une démocratie qui permette au peuple d'être entendu et de conserver sa pleine souveraineté
- reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers
- égalité des salaires des femmes et des hommes
- réquisition des logements vacants pour les sans domicile
- réquisition des entreprises abandonnées
- démocratie sociale et contrôle salarié
- justice accessible à tous
- école laïque, gratuite et obligatoire

En signant cette pétition des « Amis de la Commune de Paris-1871 » pour la réhabilitation de la Commune et des communards, nous affirmons que l'espoir en un monde libéré de ses chaînes, surgi il y a 140 ans, est plus vivant que jamais ! La Commune n'est pas morte !

LES AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS 1871

46, RUE DES CINQ DIAMANTS 75013 PARIS - 01 45 81 60 54 - amis@commune1871.org - www.commune1871.org